

L'oxygénothérapie à long terme



*Ce que vous devez savoir
sur l'oxygène à domicile*

Les bienfaits

- L'oxygène est un traitement médical qui doit être utilisé de façon sécuritaire et selon les recommandations de votre médecin.
- L'oxygène vous donnera plus d'énergie et vous permettra de faire plus facilement vos activités quotidiennes et augmentera votre bien-être général.

Les risques

- L'oxygène ne brûle pas et n'explose pas, mais il nourrit le feu.
- Pour provoquer un incendie, il faut 3 choses : de l'oxygène, de la chaleur et un combustible.
- Lorsqu'il y a un apport d'oxygène sur une flamme ou une étincelle, le feu brûle beaucoup plus rapidement et à une température beaucoup plus élevée.
- Vos vêtements et les tissus comme les rideaux peuvent accumuler de l'oxygène, favorisant le risque d'incendie. Le danger persiste un certain temps même après que la source d'oxygène ait été fermée ou éloignée.
- L'oxygène contenu dans un cylindre de gaz comprimé peut représenter un formidable réservoir d'énergie. Un

choc provoquant le bris du robinet du régulateur peut transformer le cylindre en un véritable missile.

- Votre domicile doit nous permettre l'installation d'équipement d'oxygène de façon sécuritaire. Il doit exister des conditions d'hygiène et de propreté de base afin de minimiser les risques d'incendie. Il ne peut y avoir entreposage de produits inflammables dans l'environnement de l'utilisateur qui prend de l'oxygène. (ex : peinture, huile, graisse, solvant, alcool à friction...)

Voici des recommandations qui vous permettront de bénéficier en toute sécurité de votre traitement d'oxygénothérapie.

Lisez-les attentivement et n'hésitez pas à vous adresser à votre inhalothérapeute si vous avez des questions.

- Pour la sécurité de tous, il est obligatoire de placer l'affiche «Oxygène en usage» dans un endroit visible près de l'entrée de la maison ou du logement. (celle-ci avise les pompiers et les gens de l'extérieur de la présence d'oxygène dans la maison).



- Aviser votre service d'incendie de la présence d'équipement d'oxygénothérapie dans votre résidence. Pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aviser la Division de la planification stratégique au 514-872-3775.
- Placer le concentrateur dans un endroit sec, aéré et le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain. Il faut s'assurer que l'entrée d'air (situé à l'arrière ou sur le côté de l'appareil) et la sortie d'air (sous l'appareil) ne soit jamais obstruée par les murs, tissus, tapis, coussins, etc.
- Ne jamais entreposer des produits inflammables autour de vous ou des appareils et des cylindres d'oxygène.

- Branchez le concentrateur seul sur une prise électrique reliée à la terre.
- N'utiliser jamais de rallonge électrique sauf celle fourni par votre inhalothérapeute.

- Branchez le cordon électrique sur une prise murale solide: tout jeu du cordon risquerait de causer une surchauffe de la prise et pourrait provoquer un incendie.



- **Pour vous et pour les personnes de votre entourage, il est strictement interdit de fumer dans la pièce où il y a de l'oxygène en fonction concentrateur et cylindres) qu'il soit utilisé ou non.**
- **Fumer en présence de l'oxygène comporte le risque de mettre le feu à votre appartement, ce qui pourrait entraîner des dommages ou blessures à autrui et comme conséquence possible, entraîner votre responsabilité civile.**
- L'interdiction de fumer devrait être affichée à l'entrée de votre domicile afin d'aviser tous les visiteurs et les pompiers.

Lorsque vous portez l'oxygène

- Toutes flammes telle que des allumettes, chandelles, briquet, brûleur à fondue et tout appareil produisant des étincelles tel que certains outils électriques ne doivent pas être utilisées dans la même pièce que vous ou de l'équipement d'oxygène. ⁽¹⁾
- Ayez toujours une lampe de poche disponible en cas de panne électrique.
- **Ne pas vous approcher à moins de 10 pieds ou 3 mètres de la cuisinière à gaz, du four, du BBQ, du foyer, du poêle à bois, fournaise à l'huile ou à gaz, etc.**
- **Si vous devez absolument cuisiner vous-même avec une cuisinière électrique, enlever l'oxygène.**
- Garder le concentrateur, les cylindres et la tubulure d'oxygène à distance raisonnable (5 pieds ou 1,5 mètre) de tout appareil qui dégage de la chaleur tel que les plinthes électriques, les grilles de chauffage, les calorifères.
- Vous devez utiliser les mêmes mesures de sécurité pour un véhicule récréatif tel qu'une roulotte ou une tente roulotte puisque ceux-ci fonctionnent au gaz propane et sont munies d'un brûleur qui pourrait déclencher un incendie.

(1) Les incidents répertoriés incluent des articles de fumeur (73 %), les cuisinières et four (10 %), chandelle (9 %), en allumant un BBQ ou gril au gaz (2 %) et l'utilisation de rectifieuse et meule (grinder) (2 %). Réf. NFPA Journal, janvier 2009. Même risque que l'article précédant qui interdit de fumer dans la pièce.

- N'utilisez jamais de produits à base d'huile, de graisse ou de gelée de pétrole (Vaseline, Vicks, Nivea, baume à lèvres, etc.) dans votre visage. Laissez pénétrer les autres produits cosmétiques ou capillaires (fixatif) avant de remettre l'oxygène. Privilégiez les produits à base d'eau.
- **N'utiliser jamais de séchoir à cheveux.**
- Procurer vous en vente libre à la pharmacie un lubrifiant nasal à base d'eau tel que Sécaris, Rhinaris ou KY si vous souffrez de sécheresse ou d'irritation nasale.
- **Ne lubrifier jamais avec de l'huile ou de la graisse aucune pièce de l'équipement d'oxygène.**
- **Ne dormez jamais avec un coussin ou une couverture électrique.**
- **Vous avez la responsabilité** d'envoyer la lettre avisant Hydro-Québec que vous utilisez de l'oxygène afin qu'il puisse vous avertir des pannes d'électricité planifiées dans votre quartier et vous rebrancher prioritairement.
- Assurez-vous d'avoir un détecteur de fumée fonctionnel et, si possible un extincteur tout feu.

N.B. Aviser vos assurances habitation de la présence d'oxygène dans votre domicile.

Entreposage et transport

Les cylindres contiennent de l'oxygène sous forte pression. S'ils sont mal manipulés, entreposés ou transportés, ils constituent un danger potentiel de blessure grave ou de bris matériel.

Entreposage à domicile

Voici les consignes de sécurité à respecter :

- Toujours entreposer les cylindres debout dans une pièce bien ventilée (jamais dans un garde-robe ou un débarras) dans le support qui vous est fourni par le SRSAD.
- Seule une compagnie spécialisée et autorisée peut déplacer ou déménager le cylindre de dépannage.
- Faire installer le cylindre de dépannage dans un endroit d'accès facile et sécuritaire, toujours bien fixé sur son support.
- Toujours laisser le régulateur installé sur le cylindre de dépannage avec le débit ajusté tel que prescrit et avec la tubulure et la lunette nasale obligatoirement branchées.
- Ne jamais recouvrir le cylindre d'une housse ou autre recouvrement.

- Ouvrir la valve du cylindre le plus lentement possible si vous avez à l'utiliser.
- Utiliser une lampe de poche pour vous éclairer en cas de panne électrique.
- Avoir un détecteur de fumée fonctionnel dans votre domicile et idéalement, un extincteur tout feu dans votre maison.
- Ne jamais utiliser d'alcool, d'acétone, de solvant ou tout autre produit pouvant contenir des produits inflammable pour le nettoyage de l'appareil et ses composantes. Utiliser plutôt un linge ou une éponge légèrement imbibée d'eau savonneuse.

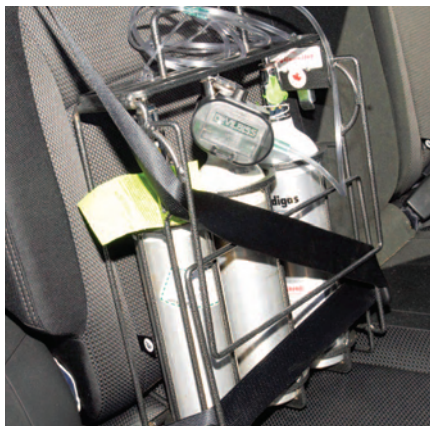
Transport

Lors du transport de cylindres, le plus important à considérer est la façon dont ils sont fixés. Des cylindres non fixés ou mal fixés dans un véhicule en marche peuvent se transformer en projectiles mortels en cas d'arrêt brusque du véhicule.

Voici les consignes de sécurité à respecter :

- Si vous conduisez un véhicule automobile, la SAAQ exige d'être avisée et il est recommandé d'aviser votre assureur automobile.
- Placer les cylindres dans l'habitacle du véhicule avec une fenêtre entrouverte. Ils ne doivent jamais être dans le coffre arrière.
- Bien fixer les cylindres debout dans le support avec couvercle fourni par le SRSAD. Le cylindre sur lequel est fixé votre économiseur doit également être dans le support. Ce support doit être lui-même fixé avec la ceinture de sécurité du véhicule.
- Sortez les cylindres dès votre arrivée à destination. Ne pas laisser de cylindres dans un véhicule exposé au soleil. La pression à l'intérieur d'un cylindre peut augmenter et entraîner le bris du cylindre si celui-ci est exposé à une chaleur supérieure à 51°C.

- Le nombre maximal de petits cylindres que vous pouvez transporter est 3 cylindres, incluant celui qui est dans votre sac de transport.
- Si vous devez passer dans un tunnel, le nombre maximal de cylindres que vous pouvez transporter est de 2, incluant celui qui est dans votre sac peu importe le format. De plus, vous devez être présent dans le véhicule lors du transport.
- Il est strictement interdit de fumer dans un véhicule qui transporte de l'oxygène.
- N'utilisez pas de téléphone cellulaire et ne faites pas le plein d'essence pendant que vous utilisez de l'oxygène.
- Si possible, vous procurer un extincteur tout feu dans un véhicule qui transporte de l'oxygène.
- Si vous devez transporter votre concentrateur d'oxygène, celui-ci doit toujours rester debout et être bien fixé à l'aide de la ceinture de sécurité sur la banquette arrière du véhicule.



- Vous ne pouvez pas transporter le concentrateur d'oxygène dans un train, un avion ou un autobus.
- Si vous prévoyez partir en voyage, parlez-en d'abord à votre inhalothérapeute, il vous renseignera sur les précautions à prendre et sur la façon de vous procurer de l'oxygène à l'extérieur du territoire desservi par le SRSAD (Montréal).
- **En aucun cas, les équipements prêtés par le SRSAD ne peuvent être transportés hors du Québec.**

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Adresse postale

5415, boul. de l'Assomption
Montréal QC H1T 2M4
Téléphone : (514) 252-3400
www.maisonneuve-rosemont.org

Tous droits réservés
©HMR, 2010

CP-MED-086